

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE SAINTES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 6 juillet 2021**

Date de convocation : mercredi 30 juin 2021

Délibération n° CC\_2021\_131  
Nomenclature : 1.1.17

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 47

Votants : 59

Pouvoirs :

M. Jean-Luc FOURRE à M. Eric PANNAUD, Mme Claudine BRUNETEAU à M. Francis GRELLIER, M. Thierry BARON à Mme Marie-Line CHEMINADE, Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE à M. Pierre DIETZ, M. Philippe CREACHCADEC à Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Charles DELCROIX à Mme Véronique CAMBON, M. François EHLINGER à M. Bruno DRAPRON, M. Jean-Philippe MACHON à M. Jean-Pierre ROUDIER, Mme Céline VIOLLET à M. Philippe ROUET, Mme Amanda LESPINASSE à M. Frédéric ROUAN, M. Jean-Marc AUDOUIN à M. Alexandre GRENOT, M. Patrick PAYET à M. Pierre-Henri JALLAIS

Ne prend pas part au vote : 0

**OBJET :** Election des membres de la commission d'appel d'offres pour le groupement de commandes : télécommunications fixes, mobiles et internet.

Le 6 juillet 2021, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de SAINTES, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni à l'Espace Multipôles de Saint Georges des Coteaux, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, M. Michel ROUX, M. Gérard PERRIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, Mme Annie GRELET, Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, M. Jean-Michel ROUGER, M. Jean-Claude DURRAT-SPRINGER, M. Alain MARGAT, M. Jean-Michel MELLIER, M. Gaby TOUZINAUD, M. Pascal GILLARD, M. Bernard CHAIGNEAU, M. Francis GRELLIER, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Joseph DE MINIAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, M. Alexandre GRENOT, M. Jacki RAGONNEAUD, Mme Agnès POTTIER, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, M. Pierre TUAL, M. Raymond MOHSEN, M. David MUSSEAU, M. Bernard COMBEAU, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Ammar BERDAI, M. Philippe CALLAUD, Mme Véronique CAMBON, M. Rémy CATROU, Mme Marie-Line CHEMINADE, Mme Dominique DEREN, M. Pierre DIETZ, Mme Evelyne PARISI, M. Jean-Pierre ROUDIER, M. Joël TERRIEN, Mme Véronique TORCHUT, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, M. Pierre HERVE, Mme Eliane TRAIN, Mme Françoise LIBOUREL, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

Mme Sylvie CHURLAUD, Mme Mireille ANDRE, Mme Florence BETIZEAU, M. Laurent DAVIET, M. Pierre MAUDOUX

Secrétaire de séance : M. Michel ROUX

**RAPPORT**

Le rapporteur rappelle que la Communauté d'Agglomération de Saintes, le CCAS de la Ville de Saintes, les Communes de Burie, Bussac sur Charente, Chaniers, Dompierre-sur-Charente, Ecoyeux, Ecurat, Fontcouverte, La Chapelle des Pots, La Clisse, Le Douhet, Le Seure, Les Gonds, Migron, Montils,

Pessines, Pisany, St Césaire, Saintes, St Georges des Coteaux, Thénac, Varzay, Vénérand, Villars les Bois et le SIVOM de Migron/Le Seure/Villars constituent un groupement de commandes dans le domaine des télécommunications fixes, mobiles et internet.

Le marché sera lancé sous la forme d'un appel d'offres ouvert. Par délibération du 22 juin 2021, le Bureau Communautaire a approuvé la convention de groupement de commandes qui prévoit la création d'une CAO pour le groupement.

Il convient désormais d'élire le membre titulaire et le membre suppléant de la CAO du groupement parmi les membres de la CAO de la CDA qui sont, outre le Président de la Communauté d'Agglomération (ou son représentant), les élus suivants :

| Membres Titulaires |
|--------------------|
| Eliane TRAIN       |
| Pierre TUAL        |
| Amanda LESPINASSE  |
| Joseph DE MINIAC   |
| Bernard COMBEAU    |

Sont proposés en tant que titulaire et suppléant de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes : télécommunications fixes, mobiles et internet :

- Mme Eliane TRAIN (Titulaire)
- M. Pierre TUAL (Suppléant)

Après avoir entendu le rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-21,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment les articles L. 2113-6, L. 2113-7,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes annexés à l'arrêté préfectoral du 24 juin 2021,

Vu la délibération n°2020-173 du 22 septembre 2020 portant élection des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) de la CDA,

Vu la délibération n°2021-28 du Bureau Communautaire en date du 22 juin 2021 autorisant le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes relatif aux télécommunications fixes, mobiles et internet,

Considérant qu'au vu des similitudes de certaines prestations de services, la Communauté d'Agglomération de Saintes, le CCAS de la Ville de Saintes, les Communes de Burie, Bussac sur Charente, Chaniers, Dompierre-sur-Charente, Ecoyeux, Ecurat, Fontcouverte, La Chapelle des Pots, La Clisse, Le Douhet, Le Seure, Les Gonds, Migron, Montils, Pessines, Pisany, St Césaire, Saintes, St Georges des Coteaux, Thénac, Varzay, Vénérand, Villars les Bois et le SIVOM de Migron/Le Seure/Villars ont constitué un groupement de commande publique dans le domaine des télécommunications fixes, mobiles et internet.

Considérant que dans le cadre dudit groupement, une Commission d'Appel d'Offres doit être créée,

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- **de décider**, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret comme prévu à l'article L.2121-21 du CGCT dans le cadre de la désignation du membre titulaire et du membre suppléant représentant la CDA au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes : télécommunications fixes, mobiles et internet.

- **de désigner** en tant que membre titulaire et membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes : télécommunications fixes, mobiles et internet :

CC\_2021\_131. Election des membres de la commission d'appel d'offres pour le groupement de commandes : télécommunications fixes, mobiles et internet.

- Mme Eliane TRAIN (Titulaire)
- M. Pierre TUAL (Suppléant)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions par :

- 59 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.



Pour extrait conforme,

Le Président,

Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.